

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019**  
**DELIBERATION N° 48**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

*Le Maire*

**Absente :**  
Mme JUZAN

**Secrétaire :**  
M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Laiguillon,*

**OBJET : FINANCES** – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Syndicat Euskal Herriko Laborarien Batasuna

Le Syndicat Euskal Herriko Laborarien Batasuna (ELB) a organisé une soirée-débat avec la projection d'un film sur le sujet des paysans basques et ariègeois présents dans le Syndicat ELB et la Confédération Paysanne.

Il sollicite l'exonération du montant d'occupation de l'espace Arnaud Saez, dont le coût s'élève à 543 €.

Compte tenu de l'objet de ce débat, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit syndicat.

#### Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne Pays Basque

La Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne Pays Basque a organisé la 15<sup>e</sup> édition du « Salon de la création & reprise d'entreprises sur le territoire » le mardi 29 octobre 2019. Cet événement a réuni 40 exposants et accueilli 300 visiteurs. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez et des salles « Suzanne Lacorre » et « Marguerite Valmond » qui s'élève à 913,55 €.

Compte tenu de la nature de cet événement et de son ambition pour Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite chambre consulaire.

#### Association Harmonie Bayonnaise

L'association Harmonie Bayonnaise a fêté son 140<sup>e</sup> anniversaire les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019, dans l'espace Arnaud Saez de la Maison des associations. A cette occasion, elle y a organisé respectivement un concert et son traditionnel banquet de la Sainte-Cécile. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 1 185 €.

Compte tenu du contexte de cette année d'anniversaire, il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

#### Association Gela Ttiki

L'association Gela Ttiki organisera le « Téléthon danse 2019 », samedi 7 décembre 2019 au soir. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 943 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

#### Association Table du soir

L'association Table du soir et son collectif de partenaires (Emmaüs, la Croix Rouge, Saint-Vincent-de-Paul, le Point accueil jour, et la Peña Or Kompon) offriront un « repas de Noël du partage » aux personnes accueillies, le mardi 24 décembre 2019. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 754,43 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### SALLE L'ALBIZIA

#### Association Hospitalité Basco-Béarnaise

L'association Hospitalité Basco-Béarnaise – secteur Bayonne – a organisé une journée de présentation du programme des manifestations de l'année pour les personnes handicapées et malades le dimanche 24 mars 2019. Elle a également organisé une soirée préparatoire au pèlerinage de Lourdes, le jeudi 5 septembre 2019. Elle sollicite l'exonération des montants d'occupation de la salle L'Albizia, dont les coûts s'élèvent respectivement à 320 € et 80 €, pour un total de 400 €.

Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

## PALAIS DES SPORTS DE LAUGA

### Association Iparraldeko Peña

L'association Iparraldeko Peña a organisé le 47<sup>e</sup> « Festival international des peñas de l'Atlético Club de Bilbao », du vendredi 26 au dimanche 29 avril 2019. Elle sollicite l'exonération du montant d'occupation du Palais des sports de Lauga, dont le coût s'élève à 3 825 €.

Compte tenu de la nature de cet événement et de ses retombées pour Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### Scène nationale de Bayonne et du Sud-Aquitain

La Scène nationale de Bayonne et du Sud-Aquitain a organisé, dans le cadre du 140<sup>e</sup> anniversaire de l'Harmonie Bayonnaise, le concert Mnozil Brass, le vendredi 10 mai 2019.

Elle sollicite l'exonération du montant d'occupation du Palais des sports de Lauga, dont le coût s'élève à 3 430 €.

Compte tenu de la nature de ce spectacle, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à cet établissement public de coopération culturelle.

### Association Les Croisés de Saint-André

L'association Les Croisés de Saint-André a organisé les « Grands prix nationaux des batteries-fanfars », du vendredi 7 au dimanche 9 juin 2019 au Palais des sports de Lauga. Elle sollicite l'exonération du montant d'occupation de cet équipement, dont le coût s'élève à 5 145 €.

Compte tenu des retombées de cet événement pour Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Le montant total des demandes d'exonérations exceptionnelles qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver est de 17 989,98 €.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne